



## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 12 AVRIL 2021

### ORDRE DU JOUR

#### **1 - Approbation du Compte de Gestion 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **2 - Vote du Compte Administratif 2020**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Graziella FAUGEROUX, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif de l'exercice 2020 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :	Titres émis :	<b>457 739.44 €</b>
	Mandats émis :	<b>430 758.75 €</b>
	Report de l'année 2019 :	<b>25 813.67 €</b>
Section d'Investissement :	Titres émis :	<b>106 367.07 €</b>
	Mandats émis :	<b>86 391.49 €</b>
	Report de l'année 2019 :	<b>- 31 647.23 €</b>
	Restes à réaliser (dépenses)	<b>20 100.00 €</b>
	Restes à réaliser (recettes)	<b>/</b>

#### **Résultat de clôture 2020 :**

Déficit d'Investissement :	<b>- 11 671.65 €</b>
Excédent de fonctionnement :	<b>+ 52 794.36 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Patrice AZILE, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget communal 2020
- Constate pour la comptabilité principale faite du compte administratif, les identités de valeur avec les

indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

#### **3 - Affectation du résultat 2020 - BP2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Graziella FAUGEROUX, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent global de fonctionnement de **52 794.36 €**
- Un déficit global d'investissement de **- 11 671.65 €**

Considérant les restes à réaliser de 2020 :

- Restes à réaliser - Dépenses **20 100.00 €**
- Restes à réaliser - Recettes **/**
- Solde **- 20 100.00 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report excédent de fonctionnement compte 002 de : **21 022.71 €**
- Affectation au compte 1068 d'investissement de : **31 771.65 €**
- Report déficit d'investissement compte 001 de : **- 11 671.65 €**

#### **4 - Vote des taux d'imposition 2021**

La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant **un taux communal de référence de TFPB**, égal à la somme :

du taux départemental d'imposition de 2020	: 17,62 % pour la Vienne
et du taux communal d'imposition de 2020	: 22,46 %
soit un taux de référence de	: 40,08 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 7 voix pour, 6 contre et 1 abstention, de **reconduire les taux 2020**.

En conséquence, le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2021 :

- Taxe foncière propriétés bâties	: 40.08 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	: 48.62 %

#### **5 - Vote des subventions aux associations 2021**

Après avoir étudié les différentes demandes de subvention d'association, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de l'attribution des subventions comme suit, pour l'année 2021 :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT 2021</b>
ACCA (chasse)	135 €
Amicale Sportive Monthoiron	/
Les Sportives Monthoironnaises	90 €
ADMR	606 €
Monthoiron Danse	90 €
RASED de Vouneuil	100 €
Coopérative scolaire	255 €
Association des Parents d'Elèves	135 €
Le P'tit Prince	1 816 €
Association Amis Tour Architecte	/
Ecole de Chenevelles (classe de neige)	/
<b>TOTAL</b>	<b>3227 €</b>

#### **6 - Vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de Budget Primitif 2021 qui a fait l'objet d'études lors de la Commission des Finances réunie le lundi 29 mars 2021.

Il peut se résumer ainsi :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition des 2 taxes : la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti,
- Majoration des dépenses courantes selon les dépenses réalisées en 2020.

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT :	512 964.71 €
INVESTISSEMENT :	140 635.53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter le budget ci-dessus.

#### **7 - Conseil Départemental : demande de subvention ACTIV'3**

Des travaux de voirie sont envisagés Rue de la Garenne et Impasse du Chillou incluant une réfection des trottoirs existants avec réalisation d'un enrobé à chaud au droit des accès aux propriétaires et d'un bicouche en partie courante.

Le montant de ces travaux est de 24 360€ HT, soit 30 450€ TTC.

A ce titre, la commune peut solliciter Monsieur le Président du Département de la Vienne pour une aide financière au titre du contrat ACTIV3 (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne). Pour l'année 2021, la subvention octroyée à la commune de Monthoiron est de 19 000€.

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>montant</b>	<b>%</b>
Création de trottoirs				
Impasse du Chillou	25 541.48 €	Département	19 000.00 €	74
Rue de la Garenne		Commune	6 541.48 €	26
TOTAL HT	25 541.48 €		25 541.48 €	
TVA	5 108.30 €			
TOTAL TTC	30 649.78 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- solliciter Monsieur le Président du Département de la Vienne pour une aide financière au titre du volet n°3 du contrat ACTIV (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) à hauteur de 74%, soit 19 000 €
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

## **8 - Vie des commissions**

- Point sur :
  - Commission Transition Climatique CAGC, du 24 mars - *Christophe C*
  - Commission Citoyenne :
    - Rando citoyenne du 21 mars
    - Réunion du 31 mars
    - Rénovation de la Sainte Vierge du 3 avril
    - Journée citoyenne (école) du 10 avril - *Richard S*
  - CAGC : Commission Finances
    - Conseil Communautaire, du 6 avril - *Patrice A*
  - Commission Informations et Communication, du 26 mars - *Graziella F*
  - Commission Associations et Conseil des Jeunes, du 27 mars - *Audrey F*
  - Commission des Jeunes, du 10 avril - *Audrey F*
- Dates à retenir :
  - Visio organisation Eglises Accueillantes, le mercredi 14 avril à 18h00
  - Commission Citoyenne, le mercredi 14 avril à 19h00
  - Révision allégée PLU, réunion avec les PPA, le jeudi 15 avril à 14h30
  - Commission scolaire à Chenevelles, le jeudi 15 avril à 18h45
  - Commission Associations, le mercredi 28 avril à 19h30
  - Réunion avec M. Belin, le jeudi 29 avril à 18h00
  - Commission Sociale, le lundi 3 mai à 18h30
  - Commission Information et Communication, le jeudi 6 mai à 18h30
  - Prochain conseil municipal, le jeudi 20 mai à 19h30
  - Commission des Jeunes, le dimanche 6 juin à 11h00

## **9 - Informations et questions diverses**

- L'agence immobilière en charge de la vente de la maison située Place Saint Ambroise a fait savoir à la Mairie qu'une personne serait acquéreur pour un montant de 36 000€, hors frais d'agence.
- Manifestations en partenariat avec Grand Châtelleraut – Eté 2021
  - Balade au coucher du soleil, le 2 juillet
  - Eglise Accueillante avec le duo Anna Tavir et Yann Baujouan, le 31 juillet
- Vienne Nature : « A la recherche d'arbres remarquables »  
Plus de vingt d'ans après le premier inventaire, Vienne Nature invite les habitants de la Vienne à signaler à l'association les arbres qui leur paraissent remarquables. Cet inventaire participatif se déroulera jusqu'à fin 2022. Des flyers sont disponibles en Mairie.

La séance est levée à 23h00